



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Autorité de gestion
du Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

GUIDE des aides agricoles et rurales

Edition 2018







LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le développement de l'agriculture réunionnaise est au cœur des politiques du Conseil Départemental. En tant que chef de file de la politique agricole sur le territoire et gestionnaire des fonds européens FEADER dotés de 385 millions d'euros pour la période 2014 à 2020, notre collectivité se doit de piloter et d'accompagner, avec l'ensemble des partenaires, ce nécessaire développement de l'agriculture réunionnaise.

Alors que notre île approche inexorablement du million d'habitants, les défis qui sont devant nous sont clairs : préserver le foncier agricole face à la pression urbaine et reconquérir les terres en friche, développer les productions locales pour nourrir la population réunionnaise et produire de la richesse, enfin garantir la qualité et la traçabilité de nos produits. C'est en relevant ces défis que nous pourrons maintenir une agriculture responsable, saine, compétitive et innovante, et que nous pourrons permettre aux plus âgés de transmettre leurs savoir-faire, ainsi qu'aux plus jeunes d'apporter leur force, leur vivacité et leur créativité.

Chaque année, le Département consacre près de 17 millions d'euros à la concrétisation de ces objectifs, à travers une politique de soutien aux agriculteurs et à la ruralité, accompagnée d'une aide financière européenne forte, pilotée localement et adaptée aux réalités locales.

Ce guide des aides agricoles et rurales se veut être la boîte à outil de l'accompagnement à la fois des acteurs du développement agricole à La Réunion mais aussi des porteurs des projets culturels, économiques et touristiques des Hauts. Nos dispositifs, nos agents, notre force et notre volonté sont à votre disposition, pour vous accompagner, pour vous soutenir et pour bâtir, ensemble, la ruralité réunionnaise d'aujourd'hui et de demain.

Cyrille MELCHIOR

Président du Conseil Départemental

VOLET 1 : LES AIDES AGRICOLES CONCERNANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



L'aménagement et l'irrigation des terres agricoles	
Mobilisation des terres en friches	8
Travaux d'aménagement foncier	9
Maîtrise de l'irrigation au sein de l'exploitation agricole	10
Retenues collinaires et réservoirs d'eau des exploitations agricoles	11
Structuration de territoires prioritaires	12
Le démarrage des activités agricoles	
Installation des jeunes agriculteurs - dotation jeune agriculteur (DJA)	13
Développement des petites exploitations agricoles	14
Les investissements productifs des exploitations agricoles	
Création ou modernisation des unités de production animale	16
Mécanisation et équipement des exploitations agricoles	17
Gestion fourragère en production animale	18
Production végétale : cultures sous abris ou diversification	19
Plantation de la canne à sucre	20
La limitation des handicaps et des impacts des catastrophes naturelles	
Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN)	22
Reconstitution du potentiel de production	24
Le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement	
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	26
Conversion et maintien aux pratiques et méthodes de l'agriculture biologique	27
Certification Agriculture Biologique	28
Economies d'énergie – plan de performance énergétique	29
Investissements d'intérêt collectif pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques (MRO)	30
Les circuits courts et les productions prioritaires	
Production de fruits et légumes prioritaires	31
Soutien au développement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Péi - AMAPéi	32

A I R E

VOLET 2 : LES AIDES SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS - PROGRAMME LEADER

La valorisation culturelle et patrimoniale

Promotion et création culturelles dans les Hauts de l'Est et du Nord	34
Sauvegarde et rénovation du petit patrimoine bâti et non-bâti des Hauts de l'Est et du Nord	35
Création culturelle et valorisation de l'identité des Hauts du Sud	36
Attractivité et développement des Hauts du Sud	37
Développer la culture et le patrimoine pour favoriser l'attractivité des Hauts de l'Ouest	38

Le développement économique et touristique

Soutien des démarches de diversification complémentaires à l'agriculture dans les Hauts de l'Est et du Nord	40
Soutien et structuration du développement économique dans les Hauts de l'Est et du Nord	41
Développement de l'entreprise rurale des Hauts du Sud	42
Organisation de la mise en marché des produits ruraux du Sud	43
Valorisation des ressources locales des Hauts de l'Ouest	44
Développer et renforcer une économie de tourisme, de loisirs et de sports de pleine nature dans les Hauts de l'Ouest	45
Valorisation économique et touristique des territoires du Grand Sud	46

Le développement de l'emploi et de l'insertion

Insertion et Entreprenariat Publics pour les Hauts de l'Est et du Nord	48
--	----

L'aménagement et la gestion durable des ressources locales

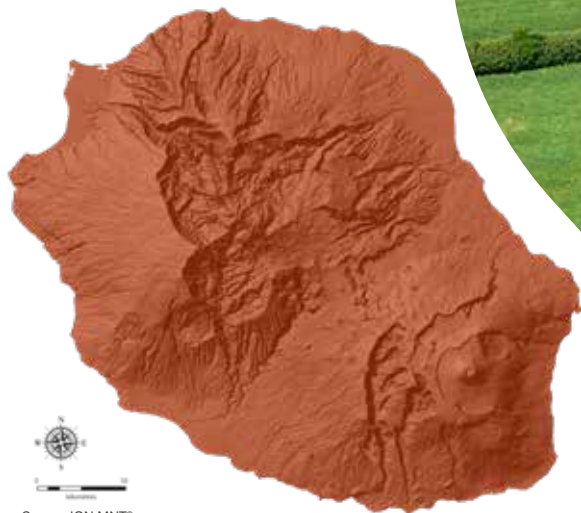
Aide à la mise en culture des terres en indivision (gestion patrimoniale)	50
Aménagement de terroirs des Hauts	51
Mafate : gouvernance innovante pour un territoire exceptionnel	52

ADRESSES ET CONTACTS	54
-----------------------------------	-----------



VOLET 1

LES AIDES AGRICOLES CONCERNANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



Source IGN MNT®



MOBILISATION DES TERRES EN FRICHES



OBJECTIFS

- > Relancer la valorisation agricole des terrains en friches ou sous-exploités

PUBLIC CIBLÉ

- > Les propriétaires de foncier agricoles :
 - ayant des terrains en friche ou sous-exploités
 - et cherchant à louer ou à vendre tout ou partie de ces terrains dans les meilleures conditions
- > Les acquéreurs potentiels ayant un projet agricole

FINANCEMENT

- > Pour les propriétaires :
 - pour une vente, prime de **3 000 € par hectare**, plafonnée à 20 000 €
 - pour la location : prime de **1 500 € par hectare**, plafonnée à 10 000 €
- > Pour les agriculteurs à titre principal : prise en charge à **100 %** des frais de notaire et des frais de garantie d'emprunt pour l'achat d'un terrain agricole en friche.

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

SAFER • 0262 30 80 40

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FONCIER

OBJECTIFS

- > Favoriser la mécanisation des modes de production et l'augmentation des surfaces agricoles cultivables

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Sociétés agricoles dont le capital est détenu à plus de 50 % par des agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs constitués de 100 % d'agriculteurs
- > Etablissement d'enseignement agricole suivant certaines conditions

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux d'aménagement foncier
- > Frais généraux

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux de base : **75 %**
- > Majoration de **15 %** pour les jeunes agriculteurs, les agriculteurs en phase d'installation et sur les projets portés collectivement par des agriculteurs

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur et cofinanceur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement
0262 90 35 21 / 0262 90 35 17 /
0262 90 35 24

MAÎTRISE DE L'IRRIGATION AU SEIN DE L'EXPLOITATION AGRICOLE

OBJECTIFS

- > Promouvoir les bonnes pratiques et le matériel performant pour une bonne gestion de la ressource en eau
- > Réguler les écarts de productions provoqués par le manque d'eau pour les plantes



PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Équipements neufs et performants en matière de distribution ou d'irrigation à la parcelle
- > Équipement ou technologie d'aide à l'irrigation
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux de base de **65 %** pour les exploitants individuels et de **40 %** pour les groupements d'agriculteurs pouvant être **bonifié jusqu'à 75 %**

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinancier :

> Département de La Réunion •

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 25 / 0262 90 35 24

RETENUES COLLINAIRES ET RÉSERVOIRS D'EAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

OBJECTIFS

- > Sécuriser et augmenter la disponibilité en eau au sein des exploitations agricoles
- > Renforcer les réserves d'eau face notamment aux périodes de sécheresse

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux
- > Équipements annexes
- > Travaux liés au système de captage et de stockage des eaux pluviales
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > **Création et réhabilitation des retenues d'eau collinaires :** taux de base de **90 %**
- > **Réserves d'eau :** taux de **75 %**

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur / cofinanceur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 24 00 / 0262 90 35 24



STRUCTURATION DE TERRITOIRES PRIORITAIRES



OBJECTIFS

- > Développer l'agriculture au travers d'aménagements fonciers pour de grands ensembles

PUBLIC CIBLÉ

- > Associations foncières
- > Propriétaires fonciers agricoles
- > Groupements d'agriculteurs et/ou de propriétaires fonciers
- > Collectivités publiques
- > SAFER

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux d'aménagement foncier d'ensemble, ouverture et modernisation de chemins privés d'exploitation
- > Construction d'ouvrages de traitement des ruissellements d'eau pluviale et autres investissements
- > Frais généraux

TAUX DE FINANCEMENT

Taux unique de 90 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur / cofinanceur :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 31 / 0262 90 35 24

INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS - DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA)

OBJECTIFS

- > Contribuer à faciliter et à améliorer la qualité des installations de jeunes agriculteurs

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs âgés de moins de 40 ans s'installant pour la première fois en individuel ou sous forme sociétaire

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Dépenses afférentes à la première installation

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 100 %
- > Montant maximum : 57 000 €



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur et cofinanceur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Accompagnement :

- > Chambre d'Agriculture / Point Accueil Installation

0262 94 25 94

DÉVELOPPEMENT DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES

OBJECTIFS

- > Consolider et enclencher le développement des petites exploitations agricoles porteuses d'un projet d'entreprise avec pour ambition l'amélioration de leur viabilité dans la durée

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur / cofinanceur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 24 00 / 0262 90 35 24

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs dont l'exploitation a une production brute standard (PBS) de moins de 8 000 €

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Aide forfaitaire modulée en fonction de critères d'attribution

TAUX DE FINANCEMENT

Taux d'aide publique de 100 % suivant les modulations suivantes :

- > Montant maximum : 15 000 €
- > Montant de base 7 500 €
- > +40 % si le projet est dans un programme de développement collectif ou de valorisation en commun d'une production agricole
- > +25 % pour la valorisation de produits régionaux ou de terroirs
- > +15 % pour un mode de commercialisation ou d'organisation de la production à titre expérimentale pour le territoire
- > +20 % pour une démarche agro-environnementale, agro-écologique ou de production sous un signe de qualité





CRÉATION OU MODERNISATION DES UNITÉS DE PRODUCTION ANIMALE



OBJECTIFS

- > Favoriser les outils de production animale plus performants et en relation avec les objectifs stratégiques de développement
- > Mettre en place les unités de traitement et/ou de valorisation des effluents d'élevage

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux, matériaux et équipements neufs de construction, d'aménagement ou d'extension des bâtiments d'élevage et de leurs annexes
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de **80 %**

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinanceur :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 06 / 0262 90 35 24

MÉCANISATION ET ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

OBJECTIFS

- > Optimiser les gains de productivité
- > Améliorer les conditions de travail des exploitants agricoles

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Matériels tractés ou autoportés, et équipements destinées à l'automatisation des travaux agricoles usuels
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de **65 %**



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinanceur :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 25 / 0262 90 35 24

GESTION FOURRAGÈRE EN PRODUCTION ANIMALE

OBJECTIFS

- > Optimiser la culture et la gestion du fourrage sur une exploitation agricole

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux de sols spécifiquement destinés à la mise en place des prairies
- > Plantation
- > Equipements spécifiques
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de **90 %**
- > Aide forfaitaire de **1 606 à 2 718 €** par hectare de prairie mise en place

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinanceur :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 06 / 0262 90 35 24



PRODUCTION VÉGÉTALE : CULTURES SOUS ABRIS OU DIVERSIFICATION

OBJECTIFS

- > Sécuriser les productions maraîchères
- > Valoriser des petites surfaces agricoles ou inadaptées aux productions de masse ou industrialisées
- > Diversifier l'activité au sein des territoires ruraux

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Travaux d'implantation des structures fixes et opérations de montage
- > Infrastructures et équipements
- > Mise en place des cultures
- > Frais généraux
- > Investissements immatériels, solutions informatiques

TAUX DE FINANCEMENT

1. Cultures sous abri :

Taux de base de **40 %** pouvant être bonifié jusqu'à **70 %** suivant le statut du bénéficiaire et le mode de production

2. Diversification :

Taux d'aide publique de **90 %**



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinanceur :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 14 / 0262 90 35 24

PLANTATION DE LA CANNE À SUCRE

OBJECTIFS

- > Maintenir et accroître le potentiel de la culture de la canne à sucre

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Sociétés agricoles
- > Établissements d'enseignement agricole

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses liées à la plantation :

- > main d'œuvre
- > travaux de sol pour la préparation de la plantation

- > intrants
- > boutures
- > analyse de sol et contribution en nature

FINANCEMENT

- > Aide forfaitaire de **3 442 €** par hectare

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Accompagnement :

- > CTICS Pôle canne de Beaufonds
0692 20 46 66 / 0692 20 46 68
- > CTICS Pôle canne de Bois Rouge
0692 61 29 33 / 0692 88 41 29
- > CTICS Pôle canne des Tamarins
0692 38 21 75 / 0692 7677 34
- > CTICS Pôle canne du Gol
0692 76 76 64 / 0692 86 28 67
- > CTICS Pôle canne des Casernes
0692 38 21 38 / 0692 76 77 01
- > CTICS Pôle canne de Langevin
0692 38 21 76
- > CTICS : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre





INDEMNITÉS COMPENSATOIRES DE HANDICAPS NATURELS (ICHN)



OBJECTIFS

- > Maintenir une agriculture ayant une valeur agro-environnementale dans des zones soumises à des contraintes physiques importantes

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Sociétés agricoles
- > Groupements d'agriculteurs
- > Établissements d'enseignement agricole

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Pertes de revenu liées aux contraintes des zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de **100 %**
- > Aide surfacique et accordée annuellement aux agriculteurs

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89



RECONSTITUTION DU POTENTIEL DE PRODUCTION



OBJECTIFS

- > Reconstituer le potentiel de production endommagé par des catastrophes naturelles

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs
- > Entités publiques

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements destinés à la reconstitution du potentiel de production qui a été endommagé par des catastrophes naturelles ou autres événements reconnus par arrêté préfectoral

TAUX DE FINANCEMENT

- > **50 %** pour les investissements destinés à la reconstitution du potentiel agricole endommagé
- > Les plafonds dépendent du type d'investissements

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 24 00 / 0262 90 35 24



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)



OBJECTIFS

- > Introduire ou maintenir le recours à des pratiques agricoles compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement

PUBLIC

CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Sociétés agricoles
- > Groupements d'agriculteurs
- > Établissements d'enseignement agricole

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Prise en charge des pertes et des surcoûts résultant des engagements pris

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de **100 %**
- > Aide pluriannuelle accordée pour une durée de 5 ans

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

CONVERSION ET MAINTIEN AUX PRATIQUES ET MÉTHODES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

OBJECTIFS

- > Accompagner les exploitations dans la mise en œuvre volontaire de pratiques agricoles respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Prise en charge des pertes de revenus et des surcoûts résultant des engagements pris

TAUX DE FINANCEMENT

- > Montant annuel à l'hectare variable suivant la conversion ou le maintien
- > Montant d'aide variable suivant le type de culture (maraîchage ou cultures pérennes spécialisées)



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89

Cofinancier :

- > Département de La Réunion • Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 06 / 0262 90 35 24

CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE



OBJECTIFS

- > Accompagner les exploitations dans la mise en œuvre volontaire de pratiques agricoles respectant le cahier des charges de l'agriculture biologique

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Groupements d'agriculteurs

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Prestations relatives aux audits et contrôles liés à l'obtention de la certification

TAUX DE FINANCEMENT

- > Plafond d'intervention annuel par agriculteur : **600 €**

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 35 24

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - PLAN DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

OBJECTIFS

- > Améliorer les performances énergétiques et maîtriser la dépense énergétique des exploitations agricoles

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs
- > Sociétés agricoles
- > Groupements d'agriculteurs
- > Établissements d'enseignement agricole

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Matériels visant les économies d'énergie : éclairage spécifique, isolation thermique et autre
- > Matériels de production d'énergie renouvelable dédiée à l'autoconsommation : panneaux photovoltaïques et autres
- > Matériels de valorisation de la biomasse
- > Frais généraux liés à et diagnostic énergétique

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique : 75 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Etat • DAAF : Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt

0262 30 89 89



INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT COLLECTIF POUR LA VALORISATION AGRONOMIQUE DES MATIÈRES RÉSIDUAIRES ORGANIQUES (MRO)



OBJECTIFS

- > Valoriser dans une démarche collective les différentes matières résiduares organiques disponibles sur le territoire pour produire localement des fertilisants

PUBLIC CIBLÉ

- > Tout porteur de projet collectif, composé d'au moins 2 acteurs, à savoir les collectifs d'agriculteurs et/ou d'agro-industriels et/ou collectivités territoriales et/ou éventuellement d'autres acteurs gestionnaires de matières résiduares organiques

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Coûts liés à la réalisation d'unité de valorisation des matières résiduares organiques
- > Frais d'études et de prestations de service, travaux et matériel

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique : 75 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur / cofinanceur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

0262 90 24 00 / 0262 90 35 24

PRODUCTION DE FRUITS ET LÉGUMES PRIORITAIRES

OBJECTIFS

- > Accompagner le développement des exploitations agricoles produisant des fruits et légumes

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs individuels

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Coûts liés au développement de l'exploitation agricole

TAUX DE FINANCEMENT

- > Montant forfaitaire de **4 000 €/an** pour les productions d'ail et d'oignon
- > Montant forfaitaire de **3 000 €/an** pour les autres productions

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Département de La Réunion •
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et
de l'Environnement

0262 90 35 14 / 0262 90 35 24



SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS POUR LE MAINTIEN DE L'AGRICULTURE PÉI - AMAPéi

Une AMAPéi est une association (type Loi 1901) ou une société coopératives d'intérêt collectif (SCIC) regroupant des producteurs locaux et des consommateurs engagés dans une démarche solidaire et citoyenne.

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

- > Département de La Réunion
 - Mission Aménagement et Développement (MAD)

0262 94 41 06

OBJECTIFS

- > Favoriser les circuits courts d'approvisionnement en produits frais
- > Sécuriser les ressources des agriculteurs et l'emploi
- > Promouvoir la sécurité alimentaire, la culture du goût, la protection de l'environnement et de la biodiversité
- > Impulser des dynamiques de proximité favorisant le dialogue et la cohésion sociale

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs / producteurs (seuls ou en association ou en SCIC, installés ou en cours)
- > Consommateurs, associations ou propriétaires de terrain agricole en friches

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Aide départementale de **30 000 €** maximum, pour structurer l'activité de l'association (investissements et fonctionnement)
- > Financement à **100 %** maximum du résiduel de salaire d'un emploi aidé employé par l'AMAPéi



VOLET 2

LES AIDES SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS - PROGRAMME LEADER

Les aides présentées dans ce volet s'appliquent uniquement aux territoires des Hauts. Elles sont accordées aux projets agricoles et, également, aux projets portant sur les domaines de l'artisanat, du culturel, de la valorisation du patrimoine et de l'agro-tourisme.



PROMOTION ET CREATION CULTURELLES DANS LES HAUTS DE L'EST ET DU NORD

Pour les Hauts de l'Est, dispositif « Kabar an Ier »

Pour les Hauts du Nord, dispositif « Les arts au balcon »

OBJECTIFS

- > Encourager la création d'actions artistiques pour et par les habitants
- > Accompagner les structures d'enseignement artistique des Hauts
- > Accompagner les structures d'enseignement artistique de l'ensemble de l'île pour l'élargissement de leur activité à une offre spécifique et adaptée vers les Hauts

PUBLIC CIBLÉ

- > Associations
- > Coopératives
- > Artistes, acteurs et entreprises culturelles

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements matériels et immatériels
- > Réalisation de productions artistiques
- > Ingénierie, honoraires, études, frais de fonctionnement et de personnel, déplacement, hébergement des structures
- > Frais de production des actions artistiques et culturelles, de communication, de captation audiovisuelle et numérique, édition de supports

TAUX DE FINANCEMENT

- > Projet individuel investissement : taux d'aide publique de 60 %
- > Associations et coopératives :
 - ingénierie et honoraires : taux d'aide publique de 90 %
 - investissement : taux d'aide publique de 100 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

> Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord

0262 92 49 00

> Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est

0262 94 70 00



SAUVEGARDE ET RÉNOVATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI ET NON-BÂTI DES HAUTS DE L'EST ET DU NORD

Pour les Hauts de l'Est, dispositif « La Kour »
Pour les Hauts du Nord, dispositif « Patrimoine en scène »

OBJECTIFS

- > Identifier, préserver, rénover et valoriser le petit patrimoine bâti et non-bâti
- > Encourager la connaissance et la reconnaissance de la tradition créole propre au cadre de vie des Hauts

PUBLIC CIBLÉ

- > Particuliers
- > Associations

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Ingénierie et études
- > Travaux de restauration et d'embellissement
- > Action de communication et de sensibilisation

TAUX DE FINANCEMENT

- > Particuliers : 60 %
- > Associations et coopératives : 100 %



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord
0262 92 49 00
- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est
0262 94 70 00



CRÉATION CULTURELLE ET VALORISATION DE L'IDENTITÉ DES HAUTS DU SUD

OBJECTIFS

- > Améliorer la connaissance des patrimoines et des savoir-faire traditionnels
- > Valoriser les métiers traditionnels et les pratiques artisanales
- > Concilier connaissance et préservation du patrimoine naturel et culturel

PUBLIC CIBLÉ

- > Artistes, auteurs, créateurs
- > Entreprises
- > Associations
- > Coopératives
- > Groupements d'Intérêt Economique (GIE)

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Frais de personnel, Ingénierie, assistance technique et à la maîtrise d'ouvrage/travaux
- > Actions de communication
- > Investissements matériels et immatériels
- > Frais de location de salle ou autres matériels, véhicules de transport, et de matériels techniques spécialisés
- > Frais de restauration, prestations d'artistes, frais d'hébergement, de transport et de séjour

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 75 %



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »

0262 59 36 07



ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DES HAUTS DU SUD

OBJECTIFS

- > Aider à la promotion économique et patrimoniale des terroirs
- > Soutenir la sauvegarde du petit patrimoine bâti et non bâti
- > Encourager la mise en place d'un concept « Lanbians Kréol »

PUBLIC CIBLÉ

- > Pour la sauvegarde du petit patrimoine bâti et non bâti : collectivités territoriales et syndicats mixtes, propriétaires, locataires, agriculteurs, associations
- > Pour la mise en place de démarches diverses : propriétaires, agriculteurs, entreprises individuelles, sociétés, associations
- > Pour la mise en place du dispositif « Lanbians Kréol » : syndicats mixtes
- > Pour la promotion économique et patrimoniale : collectivités territoriales et syndicats mixtes, associations

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : études et prestations externes,
- > Investissements matériels : travaux d'aménagement, signalétique, matériaux locaux, frais de location de salle ou autres matériels, achat de matériels d'exposition, mobiliers faits par des artisans locaux, objets de décoration artisanaux etc.
- > Actions de communication

TAUX DE FINANCEMENT

- > Pour les projets privés individuels : taux d'aide publique de 60 %
- > Pour les projets privés collectifs : taux d'aide publique de 100 %
- > Pour la maîtrise d'ouvrage publique : taux d'aide publique de 80 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »

0262 59 36 07



DÉVELOPPER LA CULTURE ET LE PATRIMOINE POUR FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ DES HAUTS DE L'OUEST

OBJECTIFS

- > Soutenir la création et la diffusion artistique
- > Préserver le petit patrimoine bâti et non bâti traditionnel

PUBLIC CIBLÉ

- > Entreprises
- > Associations
- > Groupements d'acteurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (acteurs de l'ESS : coopératives, SCOP, SCIC, et autre)
- > Agriculteurs
- > Etablissements publics
 - > Collectivités territoriales et leurs groupements
 - > Porteurs de projets titulaires d'une concession (Mafate)

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : ingénierie (études, honoraires), services et conseils, cachets d'artistes
- > Investissements matériels : travaux et aménagements, édition de supports de communication, auto-construction, etc
- > Fonctionnement : frais de personnel, cachets d'artistes

TAUX DE FINANCEMENT

- > Association, groupement d'acteurs de l'ESS : taux d'aide publique de 100 %
- > Agriculteur, titulaire d'une concession : taux d'aide publique de 60 %
- > Collectivité territoriale, établissement public : taux d'aide publique de 80 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > TERH Gal Ouest

0262 45 89 29





SOUTIEN DES DÉMARCHES DE DIVERSIFICATION COMPLÉMENTAIRES À L'AGRICULTURE DANS LES HAUTS DE L'EST ET DU NORD

Pour les Hauts de l'Est, dispositif « Zarboutan »
Pour les Hauts du Nord, dispositif « Agriculture Phare »

OBJECTIFS

- > Soutenir la transformation des produits du terroir
- > Faciliter la régularisation administrative des terres en indivision pour la mise en production agricole
- > Soutenir le développement de produits agrotouristiques
- > Soutenir les manifestations et les événementiels de terroir
- > Favoriser la promotion, la création et le développement de produits de découverte et d'activités de loisirs par le monde agricole en lien avec l'environnement naturel et la vocation touristique du territoire

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs à titre principal ou secondaire ou en voie d'acquisition d'un statut.
- > Groupements de producteurs (hors coopérative), associations, GAEC

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : ingénierie et études diverses ; frais de notaires, de géomètres et honoraires sociétés de généalogie, acquisitions d'éléments patrimoniaux
- > Investissements matériels : restauration d'éléments patrimoniaux concourant à l'ouverture de l'exploitation au tourisme
- > Actions de communication et événementiels pour la mise en valeur de la typicité agricole et agrotouristique des terroirs

TAUX DE FINANCEMENT

- > Projets agricoles individuels (1^{re} transformation), voyages d'études, dépenses de fonctionnement : taux d'aide publique de 75 %
- > Projets non agricoles individuels ou collectifs (agro-tourisme, transformation agro-industrielle et artisanale) : taux d'aide publique de 65%

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord

0262 92 49 00

- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est

0262 94 70 00



SOUTIEN ET STRUCTURATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES HAUTS DE L'EST ET DU NORD

Pour les Hauts de l'Est, dispositif d'aide « Soubik »
Pour les Hauts du Nord, dispositif d'aide « Hauts services »

OBJECTIFS

- > Aider à la création et au développement d'entreprises
- > Aider à la mise en place d'une démarche de qualité, de valorisation des produits du terroir
- > Encourager l'expérimentation, l'innovation et la création de nouvelles filières

PUBLIC CIBLÉ

- > Porteurs individuels de projet : entreprise, société, micro-entrepreneur, entrepreneur salarié...
- > Porteurs collectifs de projet : GIE, association à objet économique, SCOP, SCIC, CAE et autres

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : études, ingénierie, logiciels, brevets ou licences, frais généraux, communication et promotion
- > Investissements matériels : aménagement et équipements pour la valorisation et transformation de produits des micro-filières identitaires, matériel installé sur les véhicules, matériels roulants spécifiques, frais généraux

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 65 %
Plafond de l'aide par opération fixée à 10 000 €



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord
0262 92 49 00
- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est
0262 94 70 00



DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE RURALE DES HAUTS DU SUD

OBJECTIFS

- > Favoriser la production de produits identitaires
- > Favoriser les activités aquacoles (aquaculture, aquaponie,...) et une « nouvelle agriculture » (bio, permaculture,...)
- > Aider le développement de l'élevage : bovins, caprins, apiculture, autres

PUBLIC CIBLÉ

- > Exploitations agricoles et les autres structures rurales (individuelles ou collectives)
 - > Etablissement public d'enseignement agricole
 - > Organisme de certification

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : ingénierie, études d'architecte, frais généraux, préparation du foncier
- > Investissements matériels : gros œuvre et second œuvre, aménagements directement liés au projet, matériel installé sur les véhicules pour les besoins spécifiques de l'activité, aménagement des parcelles

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 75 %
- > Taux d'aide publique de 100 % dans le cas d'aménagements fonciers collectifs

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »

0262 59 36 07



ORGANISATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS RURAUX DU SUD

OBJECTIFS

- > Aider à la création de gammes de produits valorisant les productions agricoles identitaires
- > Mettre en place des réseaux de distribution, de certification et/ou de commercialisation à l'échelle du territoire du GAL

PUBLIC CIBLÉ

- > Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)
- > Associations ou Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC)
- > Groupements d'acteurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels et matériels : études, certifications, expérimentations, actions de promotion, création d'outils numériques permettant le développement de circuits courts, etc.
- > Démarches visant à l'acquisition de Signe d'identification de qualité et d'origine (SIQO)
- > Développement des processus de transformation, de conditionnement et emballage des produits facilitant leur mise en marché

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 75 %



INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »

0262 59 36 07



VALORISATION DES RESSOURCES LOCALES DES HAUTS DE L'OUEST

OBJECTIFS

- > Soutenir la création et le développement d'activités de micro-projets dans les domaines de l'agriculture, l'artisanat, du commerce de proximité et de la filière bois-énergie

PUBLIC CIBLÉ

- > Agriculteurs à titre principal ou secondaire
- > Titulaires d'une concession (Mafate)
- > Associations, GAEC, SCEA, groupements d'acteurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)
- > Pour la filière bois : les personnes physiques ou morales ayant une activité dans le secteur forestier (exploitants de forêts privés ou entreprises)

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : études, dépenses de fonctionnement, frais de transport, actions de communication
- > Investissements matériels : outils de production, travaux, aménagement intérieur, matériel installé sur les véhicules, auto-construction, équipements

TAUX DE FINANCEMENT

- > Projets relevant des activités de commerce, d'artisanat, ou des services et l'agro-tourisme : taux d'aide publique de 65 %
- > Activités agricoles ou de diversification complémentaire à l'agriculture hors agro-tourisme, projets relevant des activités liées à la filière bois : taux d'aide publique de 75 %
- > Projets relevant des activités liées à la lutte contre les incendies : taux d'aide publique de 100 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > TERH Gal Ouest

0262 45 89 29



DÉVELOPPER ET RENFORCER UNE ÉCONOMIE DE TOURISME, DE LOISIRS ET DE SPORTS DE PLEINE NATURE DANS LES HAUTS DE L'OUEST

OBJECTIFS

- > Aider à l'aménagement et à l'équipement de sites touristiques et itinéraires de pleine nature
- > Encourager le développement d'activités et d'offres de services innovants
- > Encourager le développement d'outil de communication directement liée aux équipements et/ou activités nouvelles etc.

PUBLIC CIBLÉ

- > Aménageurs et porteurs de projets privés : entreprises, associations loi 1901, fédérations sportives, groupements d'acteurs relevant de l'Economie Sociale et Solidaire (acteurs de l'ESS : coopérative, SCIC, SCOP...), agriculteurs à titre principal ou secondaire
- > Aménageurs publics sur foncier public : collectivités territoriales, associations loi 1901, fédérations sportives

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : études, ingénierie, prestation de e-commerce, supports de communication, etc
- > Investissements matériels : travaux d'aménagement et d'équipement, acquisition de matériels et d'équipements directement liés à l'action en première dotation

TAUX DE FINANCEMENT

- > Aménagements touristiques publics : taux d'aide publique de 80 %
- > Hors aménagement touristique public : taux d'aide publique de 65 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > TERH Gal Ouest

0262 45 89 29



VALORISATION ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DES TERRITOIRES DU GRAND SUD

OBJECTIFS

- > Soutenir les projets économiques agro-touristiques
- > Encourager la pluriactivité

PUBLIC CIBLÉ

- > Associations
- > Collectivités territoriales et autres organismes publics
- > Groupement d'acteurs économiques

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : études, action de promotion etc.
- > Investissements matériels : aménagements intérieurs et extérieurs, acquisition de matériel etc.

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique : 75 % ou 100 % suivant les cas

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »

0262 59 36 07





INSERTION ET ENTREPRENARIAT PUBLICS POUR LES HAUTS DE L'EST ET DU NORD

Pour les Hauts de l'Est, dispositif « Jeun'Est »

Pour les Hauts du Nord, dispositif « Juni'ord »

OBJECTIFS

- > Explorer les pistes d'insertion s'appuyant sur les spécificités territoriales
- > Encourager les initiatives innovantes
- > Anticiper sur la qualification des acteurs en tenant compte des secteurs prometteurs
- > Développer des microprojets d'activités diverses

PUBLIC CIBLÉ

- > Association
- > CAE

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Frais de personnels et de fonctionnement, ingénierie interne ou externe, achats de prestations de services
- > Coûts pédagogiques et coûts d'accompagnements socio-pédagogiques ; Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration liés à la venue d'intervenants
- > Investissements matériels et immatériels

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique de 100 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord

0262 92 49 00

- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est

0262 94 70 00





AIDE À LA MISE EN CULTURE DES TERRES EN INDIVISION (GESTION PATRIMONIALE)

OBJECTIFS

- > Faciliter la régularisation administrative des terres en indivision pour la mise en production agricole
- > Aider à la mise en culture des terrains agricoles peu ou non cultivés

PUBLIC CIBLÉ

- > Les indivisaires ou mandataires de l'indivision



PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Frais d'expertise et de règlement de successions indivises (dont frais de notaires, de géomètres, de sociétés généalogiques)

TAUX DE FINANCEMENT

- > Taux d'aide publique variable suivant les micro-régions
- > Aide accompagnée d'une prime du Département dans les conditions définies précédemment dans le volet 2 du présent document

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord
0262 92 49 00
- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est
0262 94 70 00
- > GAL Grand Sud « Terres de volcans »
0262 59 36 07
- > TERH Gal Ouest
0262 45 89 29
- > Concernant la prime du Département
SAFER : 0262 30 80 40



AMÉNAGEMENT DE TERROIRS DES HAUTS

Pour les Hauts de l'Est, dispositif « Bar'lo »

Pour les Hauts du Nord, dispositif « Ramas'lo »

Pour les Hauts de l'Ouest, dispositif « Aménagement de terroirs »

OBJECTIFS

- > Développer les initiatives collectives
- > Aider à la mise en culture des terrains agricoles non ou peu cultivés
- > Aider à l'amélioration de l'accès aux terrains difficilement accessibles
- > Encourager la gestion de l'eau à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations agricoles

PUBLIC CIBLÉ

- > Les agriculteurs à titre principal ou secondaire
- > Les personnes titulaires d'une concession agricole à Mafate
- > Dans le cas de successions : les indivisaires ou mandataires de l'indivision
- > Certaines associations ou groupements ruraux (il n'est pas nécessaire d'être agriculteur pour faire partie ou mettre en place de ce type d'organisation. Renseignez-vous auprès du GAL de votre secteur)

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Investissements immatériels : ingénierie, études, maîtrise d'œuvre, frais de succession dans certains cas
- > Investissements matériels : travaux

TAUX DE FINANCEMENT

- > Pour les agriculteurs, les indivisaires ou mandataires de l'indivision, les titulaires d'une concession agricole à Mafate : taux d'aide publique de 75 %
- > Pour les associations, groupements, coopératives : taux d'aide publique de 100 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

- > TERH Gal Ouest

0262 45 89 29

- > Pour les Hauts du Nord : GAL Hauts Nord

0262 92 49 00

- > Pour les Hauts de l'Est : GAL For'Est

0262 94 70 00



MAFATE : GOUVERNANCE INNOVANTE POUR UN TERRITOIRE EXCEPTIONNEL

OBJECTIFS

- > Aider à la création de structures collectives à l'échelle d'un îlet ou d'un groupe d'îlets
- > Faciliter l'accès à une eau brute de qualité préservée
- > Accompagner les initiatives de relocalisation volontaire en zone d'aléa « mouvement de terrain » élevé vers une zone d'aléa faible du cirque
- > Encourager les expérimentations permettant d'améliorer la gestion des déchets et la maîtrise de l'énergie etc.

PUBLIC CIBLÉ

- > Associations, groupements d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), collectivités territoriales, établissements publics
- > Titulaires d'une concession située en zone d'aléa « mouvement de terrain » élevé
- > Entreprises, agriculteurs

PRINCIPALES DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Dépenses de fonctionnement : salaires, charges sociales, frais de mission, études, honoraires, enquêtes sociales et techniques, prestations de services
- > Investissements immatériels et matériels : transport, auto construction, matériaux de gros œuvre et de second œuvre, équipements, matériel et outillage, évacuation des eaux usées, alimentation électrique, chauffe-eau solaire, transport des matériaux et du matériel...

TAUX DE FINANCEMENT

- > Titulaires d'une concession, entreprises : taux d'aide publique de 65 %
- > Agriculteurs : taux d'aide publique de 70 %
- > Collectivités territoriales, établissements publics : taux d'aide publique de 80 %
- > Associations, groupements d'acteurs de l' ESS : taux d'aide publique de 100 %

INFORMATIONS POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE

Service instructeur :

> TERH Gal Ouest

0262 45 89 29





ADRESSES ET CONTACTS

Services instructeurs et organismes d'accompagnement qui vous aident pour la constitution d'un dossier de subvention.

Numéro Vert de la Cellule d'accompagnement des agriculteurs du Département

 **N° Vert 0 800 000 490**

Appel gratuit depuis un poste fixe

VOLET 1 • LES AIDES AGRICOLES CONCERNANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ÉTAT, DAAF

Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
Parc de la Providence
97489 Saint-Denis Cedex

0262 30 89 89

Département, DAAE

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement
26 avenue de la Victoire
97488 Saint-Denis Cedex

0262 90 35 24

Chambre d'Agriculture

24 rue de la Source • BP 134
97463 Saint-Denis Cedex

0262 94 25 94

CTICS (organisme d'accompagnement)

Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du
Sucre • Points d'accueil pour les dossiers de travaux
foncier et de plantation

7 allée de la Forêt • Boulevard de la Providence • BP 140
97463 Saint-Denis Cedex

> CTICS Pôle canne de Beaufonds

0692 20 46 66 / 0692 20 46 68

> CTICS Pôle canne de Bois Rouge

0692 61 29 33 / 0692 88 41 29

> CTICS Pôle canne des Tamarins

0692 38 21 75 / 0692 76 77 34

> CTICS Pôle canne du Gol

0692 76 76 64 / 0692 86 28 67

> CTICS Pôle canne des Casernes

0692 38 21 38 / 0692 76 77 01

> CTICS Pôle canne de Langevin

0692 38 21 76

VOLET 2 • LES AIDES SPÉCIFIQUES AU DÉVELOPPEMENT DES HAUTS - PROGRAMME LEADER

> Pour les Hauts du Nord

GAL Hauts Nord • 3 rue de la Solidarité • 97495 Sainte-Clotilde
0262 92 49 00

> Pour les Hauts de l'Est

GAL For'Est • 28 Rue des tamarins • 97470 Saint-Benoît
0262 94 70 00

> Pour les Hauts de l'Ouest

TERH GAL Ouest • 2 ch. chapelle Karly • 97422 La Saline
0262 45 89 29

> Pour les Hauts du Sud

GAL Grand Sud « Terres de volcans »
1 rue Benoiton Roussel • 97430 Le Tampon

0262 59 36 07

Pour tout renseignement, vous pouvez également
contacter le

Secrétariat Général des Hauts (SGH)

24 bis route de Montgaillard • 97400 Saint-Denis

0262 90 47 50

Retrouvez toutes les informations concernant les aides du Département de La Réunion
sur notre site

www.departement974.fr

ou sur

www.reunioneurope.org

Cellule d'accompagnement des agriculteurs du Département

 **N° Vert** **0 800 000 490**

Appel gratuit depuis un poste fixe

